







AVIS IMPORTANT.

Les insertions légales, les Annonces de MM. les Officiers ministériels, celles des Administrations publiques et autres concernant les appels de fonds, les convocations et avis divers aux actionnaires, ventes mobilières et immobilières, oppositions, expropriations, placements d'hypothèques et jugements, doivent être adressés directement au bureau du journal.

Ventes immobilières. CHAMBRES ET ÉTUDES DE NOTAIRES. MAISON D'ORLÉANS. DOMAINE. DE Mgr LE DUC DE MONTPENSIER. Adjudication en la chambre des notaires de Paris, sise place du Châtelet, 4, par le ministère de M. DENTEND, l'un d'eux, le mardi 24 août 1852, à midi.

1er lot. D'une contenance de 21 hect. 83 ares. Mise à prix : 46,425 fr. 2e lot. D'une contenance de 16 hect. 7 ares. Mise à prix : 31,592 fr.

Mise à prix : 23,619 fr. L'adjudication aura lieu par lots d'abord ; ensuite, et soit qu'il y ait ou non adjudication des divers lots susdésignés, ils seront réunis et mis aux enchères, soit sur le prix réuni des lots déjà désignés et la mise à prix de ceux qui n'auraient pas été, soit sur la mise après susdésignée dans le cas où aucune adjudication partielle n'aurait été prononcée.

L'EMPEREUR NAPOLÉON. Récit des principaux actes de sa vie. L'édition populaire s'envoie franco sur mandat de 1 fr. 25 c. pour un exemplaire; de 10 fr. pour 15; de 30 fr. pour 60; les mandats (affr.) à M. Deguyère, rue Richelieu, 83, à Paris.

REVUE DES DEUX MONDES

Paraissant les 1er et 15 de chaque mois par livraisons de 12 à 14 feuilles grand in-8°, accompagnées de Cartes et de Portraits, avec un ANNUAIRE HISTORIQUE, TABLEAU GÉNÉRAL DES DIVERS ÉTATS, Gros volume de 1,200 pages avec Portraits, paraissant en juillet ou en août de chaque année, et comprenant l'histoire de l'année précédente.

L'Annuaire historique de 1851 paraîtra à la fin de juillet prochain, et appartient de droit, sans autres frais que ceux de port, à tous les abonnés annuels de la Revue des Deux Mondes. On peut d'ailleurs juger de l'intérêt et de la variété des livraisons de la Revue par la Table sommaire du dernier trimestre, formant un très beau volume de 1,224 pages :

Comme on le voit, la Revue des Deux-Mondes embrasse principalement dans son cadre la littérature française et étrangère, les beaux-arts, l'industrie, les sciences, les voyages, la politique et l'histoire contemporaine, tout ce qui intéresse en un mot, le mouvement de l'esprit humain.

LE REVUE DES DEUX MONDES PUBLIERA DANS SES PROCHAINES LIVRAISONS :

Promenade en Amérique, par M. J.-J. Ampère. Les Romains sous l'empire, par M. Albert de Broglie. Les Amours de Coligny par M. Victor Cousin. Le Faux Démétrius, scènes dramatiques, par M. P. Mérimée.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire, pour l'année 1852, dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFAIRES.

Ventes mobilières. VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini. Consistant en rayons, comptoirs, cadenas, bureau, tables, etc. (6628)

part. Il appert que les susnommés ont formé entre eux une société en nom collectif pour l'exploitation de l'électro-métallurgie, c'est-à-dire la fabrication des bronzes au moyen de l'électricité; la prise des brevets pour la construction d'appareils relatifs à la vente de produits, appareils et brevets; cette société, sous la raison LEOTARD et Co, pour commencer le premier du susdit et finir dans dix ans.

longues obligations, étant fait observer que la concession la plus longue existant actuellement a été obtenue le trois mai mil huit cent trente-cinq, pour quatre-vingt-dix-neuf ans, par un acte en date du premier mai mil huit cent trente-cinq.

Comme les parties susnommées, d'un commun accord, ont déclaré dissoute, à partir de ce jour, la société de fait qui existe entre eux depuis le premier novembre mil huit cent quarante-huit, dans les mêmes conditions que celle ci-dessus relatée, et qu'ils ont confié la liquidation à M. Petit, avec tous les pouvoirs prévus par la loi et les usages du commerce.

Concordat CONDAMINA. Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, du 17 juin 1852, lequel homologue le concordat passé le 1er juin 1852, entre le sieur CONDAMINA (Jean-Baptiste), négociant en vins et épicerie, à Arcueil, et ses créanciers.

Concordat CORRAD. Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, du 25 juin 1852, lequel homologue le concordat passé le 14 du même mois, entre le sieur CORRAD (Jean-Baptiste), négociant en vins, à la Villette, rue de la Harpe, et ses créanciers.

ASSEMBLÉES DU 15 JUILLET 1852. DIX HEURES : Raguol, mécanicien, synd. — Drouet, md de vins, etc. — Duval, peaussier, id. — Fuzas, md de jambons, id. — Recoules, épicerie-traiterie, id. — Mansuy, épicerie, id.